

Zugerberg Fondation de libre passage Lüssiweg 47 CH-6302 Zug +41 41 769 50 10 info@zugerberg-finanz.ch www.zugerberg-finanz.ch

Numéro de compte Modification de l'ordre des bénéficiaires en cas de décès Données personnelles du preneur de prévoyance Nom Prénom Rue, numéro Code postal Lieu Date de naissance État civil Nationalité Téléphone Numéro AVS Droit aux prestations en cas de décès En complément au règlement de prévoyance de la Zugerberg Fondation de libre passage, le preneur de prévoyance désigne avant son décès comme bénéficiaires à son décès les personnes ci-après et précise comme suit leurs droits dans le cadre des dispositions légales. Catégorie 1 Nom, prénom, date de naissance Rue, lieu Degré de parenté Part en % Catégorie 2 (s'il n'y a pas de personnes dans le cadre de la Catégorie 1) Nom, prénom, date de naissance Rue, lieu Degré de parenté Part en %



Zugerberg Fondation de libre passage Lüssiweg 47 CH-6302 Zug +41 41 769 50 10 info@zugerberg-finanz.ch www.zugerberg-finanz.ch

	Catégorie 3 (s'il n'	y a pas c	e personnes da	ns le cadre des	Catégories 1 et 2)
--	----------------------	-----------	----------------	-----------------	--------------------

Nom, prénom, date de naissance	Rue, lieu		Degré de parenté	Part en %		
Remarque : Veuillez prendre en compte les possibilités précisées dans la notice « Droit aux prestations cas de décès ».						
Conjoint / personne à charge						
Nom		Prénom				
Date de naissance		Vie commune depuis (au moins 5 ans)				

Signature et attestation

Par sa signature, le preneur de prévoyance atteste

- de la véracité et de l'intégralité de la présente demande ainsi que des documents fournis.
- avoir lu la notice « Droit aux prestations en cas de décès ».
- révoquer tous les règlements passés fixant l'ordre des bénéficiaires.
- signaler à la fondation tous les changements d'état civil ou autres modifications qui peuvent influencer les droits aux prestations.
- prendre note que, pour la validité de du présent ordre des bénéficiaires, les relations ou les dispositions légales et réglementaires actuelles ne sont pas déterminantes, mais que le seront celles prévalant au moment du décès.
- prendre note que l'ordre des bénéficiaires susmentionné est uniquement valable pour l'avoir déposé sur le compte de libre passage auprès de la Zugerberg Fondation de libre passage.
- avoir formé pendant au moins 5 ans une communauté de vie ininterrompue avec la personne mentionnée sous la rubriquee « conjoint / personne à charge » ou l'avoir entretenue de son vivant la de façon substantielle (condition : au moins 20% des frais de subsistance) ou encore que cette personne doit subvenir à l'entretien d'un ou de plusieurs enfants communs.

Lieu, date	Signature du preneur de prévoyance
Lieu, date	Signature du (de la) conjoint(e) / personne entretenue

Envoi par la poste

Veuillez renvoyer le formulaire entièrement rempli avec tous les documents à fournir à: Zugerberg Fondation de libre passage, Lüssiweg 47, CH-6302 Zug